

## Rejoindre Ecominéro ? Rien de plus simple !



En tant que **fabricant, importateur ou distributeur de produits ou matériaux de construction destinés au secteur du bâtiment** (PMCB), vous devez désormais adhérer à un éco-organisme pour financer et organiser la gestion des déchets issus de vos produits. C'est ce que l'on appelle la **Responsabilité Elargie du Producteur (REP)**, obligation légale inscrite au code de l'environnement.

### Votre adhésion en 7 étapes :



**1 Depuis le site [ecominero.fr](http://ecominero.fr), cliquez sur le bouton « Adhérer ».**



**2 Sélectionnez « Producteurs ».**



**3 Sélectionnez la/les catégorie(s) de produits mis sur le marché par votre société.**

**À noter :** choisissez d'adhérer à l'éco-organisme de votre choix pour la catégorie 2.



**4 Complétez le formulaire d'adhésion (les champs avec un astérisque sont obligatoires) et validez votre demande d'adhésion.**

**À noter :** vous devrez renseigner **impérativement** les 4 types d'utilisateurs suivants :

- **Gestionnaire :** il renseigne les informations sur la société, crée des utilisateurs et déclare les mises en marché.
- **Signataire du contrat :** il signe le contrat d'adhésion.
- **Signataire financier :** il signe le mandat SEPA.
- **Comptable :** il a accès à l'historique des déclarations et des factures.

**Astuce : pour faciliter le remplissage du formulaire, munissez-vous du KBIS de votre entreprise.**



Et parce que nous avons pensé à tout, **Ecominéro** vous propose une solution unique avec des éco-organismes partenaires pour vous garantir **la prise en charge à 100 % de la REP PMCB (catégorie 1\* & catégorie 2\*\*)**.

Comment cela fonctionne :

- 1. Pour la catégorie 1 :** adhérez à **Ecominéro**.
- 2. Pour la catégorie 2 :** depuis votre espace client **Ecominéro**, choisissez la solution qui vous convient le mieux (Ecomaison ou Valdelia).

Ainsi vous réalisez une seule déclaration et **Ecominéro** s'occupe du reste.

\* **Catégorie 1 :** produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de minéraux ne contenant ni verre ni laine minérale ou plâtre.

\*\* **Catégorie 2 :** autres produits et matériaux de construction.

## Et après ?



**Les étapes 5 et 6 doivent être effectuées sous un délai d'un mois. Dépassant ce délai, votre demande d'adhésion sera annulée.**



**Vous recevez un e-mail pour créer votre accès à l'espace Ecominéro. Cet espace dédié vous permet d'accéder à tous vos documents utiles (contrat, attestation d'adhésion...) pour faciliter vos démarches.**

Un e-mail de confirmation d'inscription est également envoyé aux différents utilisateurs afin d'initialiser leur mot de passe.

**À noter :** il est essentiel que les signataires créent leurs accès à l'espace Ecominéro pour recevoir les éléments à signer. À défaut, votre adhésion ne sera pas validée.



**Après validation de votre demande d'adhésion par Ecominéro :**

- Le contrat d'adhésion est envoyé au « signataire du contrat » pour signature via Docusign.
- Le mandat SEPA est envoyé au « signataire financier » pour signature via Docusign.

Si vous avez opté pour une adhésion sur la catégorie 2, le signataire recevra un e-mail pour signer et parapher son contrat avec l'éco-organisme partenaire via Docusign.



**Une fois les documents signés, votre attestation d'adhésion ainsi que votre numéro d'identifiant unique délivré par l'ADEME (IDU) vous sont adressés par e-mail.**

*L'IDU est la preuve que votre entreprise adhère à un éco-organisme pour la gestion de ses déchets comme l'y oblige la loi.*



**Bienvenue chez Ecominéro,**  
merci pour votre confiance !



**Suivre nos actualités et les infos REP**

En vous inscrivant à notre **newsletter**, sur **[www.ecominero.fr](http://www.ecominero.fr)**

Nous suivre sur les réseaux sociaux

